

portion des épargnes de la population canadienne est absorbée par l'assurance-vie, dont les primes payées au cours de la seule année 1943 s'élèvent au total de \$228,694,698. Néanmoins, les épargnes courantes telles qu'indiquées par les dépôts dans les banques sont considérables, bien que celles qui sont dans les caisses d'épargne spéciales soient relativement peu volumineuses. Elles n'en sont pas moins significatives cependant.

Il y a actuellement au Canada trois types distincts de caisses d'épargne, outre les divisions d'épargne des banques à charte et des compagnies de prêt et de fiducie. D'abord, il y a la caisse d'épargne postale dont les dépôts sont une charge directe du Gouvernement fédéral. En deuxième lieu, il y a les caisses d'épargne des gouvernements provinciaux de l'Ontario et de l'Alberta, où les déposants deviennent des créanciers directs de la province. En troisième lieu, il y a en Québec deux importantes banques d'épargne: la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, établies en vertu de statuts fédéraux et faisant des rapports mensuels au Ministère des Finances. D'autres organismes pour encourager l'épargne sont les sociétés de crédit coopératif; ils sont étudiés sous la rubrique "La coopération au Canada", pp. 548-556.

Caisses d'épargne du Gouvernement fédéral.—Avant 1929, il y avait deux catégories distinctes de caisse d'épargne du Gouvernement fédéral au Canada, celle du Ministère des Postes et celle du Ministère des Finances. La première fut établie en vertu de la loi des Postes de 1867 (31 Vict., c. 10) dans le but "d'encourager la petite épargne, de mettre à cette fin le Bureau de Poste à la disposition de l'épargnant et de donner à chaque déposant la garantie de l'État pour le remboursement de son dépôt, en capital et intérêt". Des succursales de la Caisse d'épargne du Gouvernement proprement dite, sous l'autorité du Ministère des Finances, furent ouvertes dans toutes les principales villes canadiennes sous la direction d'un receveur général adjoint et, en d'autres endroits dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, sous la direction de gérants nommés par le Gouverneur en Conseil. De \$1,483,219 le 30 juin 1868, les dépôts augmentent à \$21,334,525 le 30 juin 1887. A compter d'il y a environ 50 ans, les banques individuelles sont absorbées une à une par la caisse d'épargne postale et, le 31 mars 1928, leurs dépôts en sont réduits à \$7,640,566. Finalement, en mars 1929, les autres banques sont absorbées à leur tour par la caisse d'épargne postale.

20.—Dépôts dans les caisses d'épargne du Ministère des Postes et du Gouvernement du Dominion, années fiscales 1918-43

NOTA.—Ces chiffres ne comprennent pas ceux des caisses d'épargne des gouvernements provinciaux. Ceux de 1868-1917 se trouvent à la p. 847 de l'Annuaire de 1926. Les caisses d'épargne du Gouvernement du Dominion ont été fusionnées avec la caisse d'épargne postale en 1929.

Année	Caisse d'épargne postale	Caisse d'épargne du Gouvernement fédéral	Année	Caisse d'épargne postale
	\$	\$		\$
1918.....	41,283,479	12,177,283	1931.....	24,750,227
1919.....	41,654,960	11,402,098	1932.....	23,919,677
1920.....	31,605,594	10,729,218	1933.....	23,920,915
1921.....	29,010,619	10,150,189	1934.....	23,158,919
1922.....	24,837,181	9,829,653	1935.....	22,547,006
1923.....	22,357,268	9,433,839	1936.....	22,047,287
1924.....	25,159,449	9,055,091	1937.....	21,879,593
1925.....	24,662,060	8,949,073	1938.....	22,587,233
1926.....	24,035,669	8,794,870	1939.....	23,045,576
1927.....	23,402,337	8,519,706	1940.....	23,100,118
1928.....	23,463,210	7,640,566	1941.....	22,176,633
1929.....	28,375,770	—	1942.....	21,671,413
1930.....	26,086,036	—	1943.....	24,373,991